

Rapport de durabilité 2024



Édito



Paul de Leusse,
CEO



Alix Faure,
Directrice ESG

En 2025, affirmer un positionnement ESG exige lucidité, cohérence et courage.

L'environnement politique et économique actuel est peu favorable aux engagements de long terme. Les critiques envers la finance durable se multiplient, les normes européennes sont remises en cause, et les tensions géopolitiques réinterrogent le rôle de l'investisseur. Pourtant, nous restons convaincus que l'ESG n'est pas une mode ou une tactique. C'est une vision. Une manière d'exercer notre responsabilité dans un monde instable, et de créer de la valeur durable au service de la société.

Chez Sienna IM, cette vision se traduit par une mise en œuvre exigeante et pragmatique de la réglementation : nous sommes à la fois producteurs et utilisateurs des données issues de la CSRD, et articulons ces exigences avec notre cadre SFDR. Parce que les stratégies des entreprises dans lesquelles nous investissons sont des stratégies de transformation de long terme, nous refusons de céder aux atermoiements politiques. Notre responsabilité est de maintenir le cap, d'accompagner les transitions avec constance, et de faire progresser les pratiques au sein des secteurs où nous sommes présents.

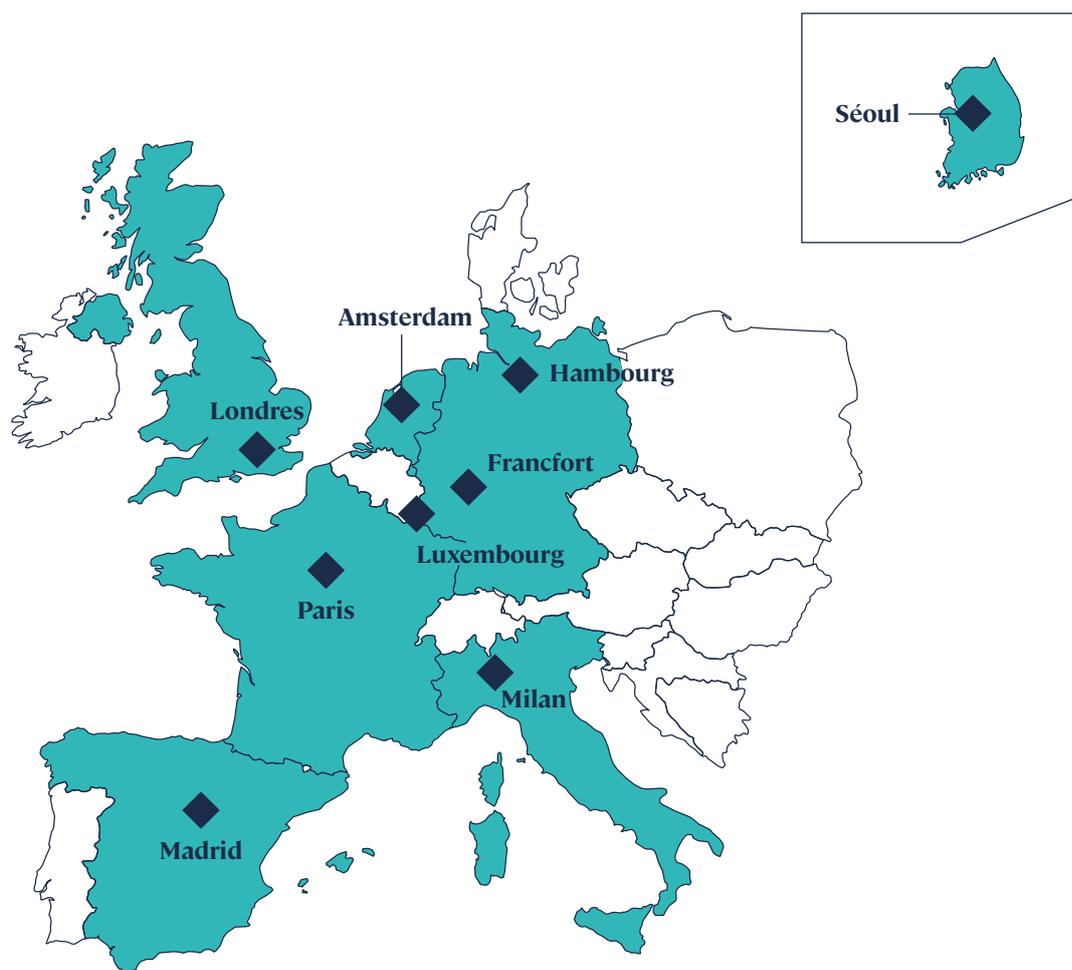
C'est cet esprit qui a guidé notre décision de lancer un fonds dédié aux entreprises de la BITD¹. Dans un monde où la sécurité, la paix et la souveraineté européenne sont menacées, il serait irresponsable de détourner les capitaux de ces enjeux stratégiques. Le secteur de la défense doit être soutenu dans sa transformation, comme n'importe quel autre. Refuser d'y contribuer au nom d'une lecture réductrice de l'ESG, c'est se retrancher derrière des principes rigides pour éviter d'affronter des enjeux complexes.

Nous avons fait le choix de la cohérence. Une cohérence entre nos valeurs et nos investissements. Entre les exigences du présent et l'horizon de long terme qui guide notre mission. C'est cette cohérence que nous continuerons de défendre en 2025. ❖

¹. Base industrielle et technologique de défense



Carte d'identité au 31/12/2024



DETTE PRIVÉE ◆ **ACTIFS COTÉS** ◆ **ACTIFS HYBRIDES** ◆ **IMMOBILIER**

Plus de
€40 Mds
Actifs sous gestion²

Près de
300
Collaborateurs

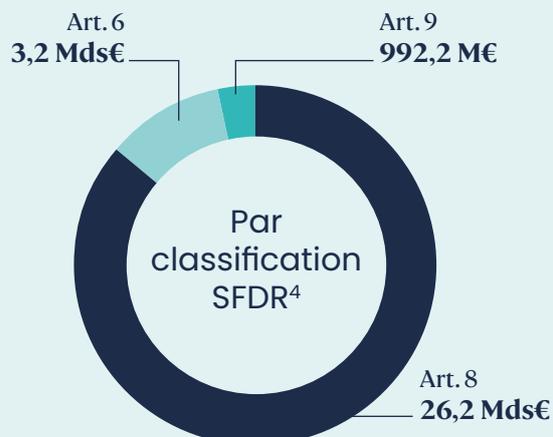
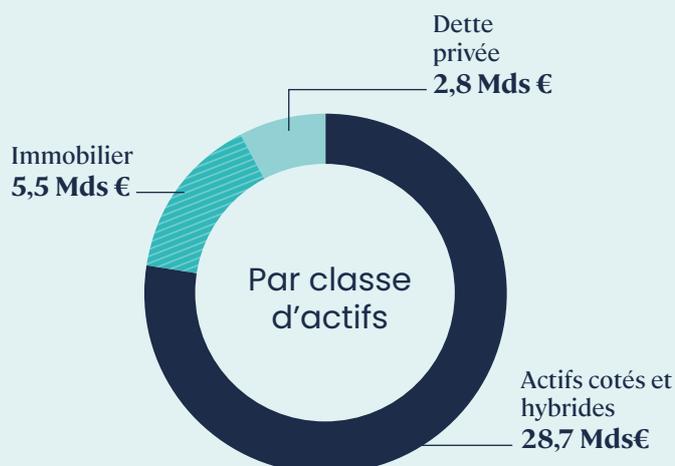
Un pilotage du bilan
carbone complet
8 676 057 t CO₂e
Scope 1, 2, 3
(dont les émissions financées)³

² Dont 3,4 Mrd € en actifs administrés et conseillés.

³ À titre indicatif, le bilan pour les scope 1, 2 et 3 (hors cat.15 émissions financées) comparable au chiffre présenté dans le rapport 2023 est de 4 008 tCO₂e. Source : Carbometrix, Sienna IM pour un bilan carbone réalisé avec une méthode fondée sur le marché (market based).

Nos encours sous gestion

Forte progression des encours vs 2023 : **+19%**



Chiffres-clés

+ de **40%**

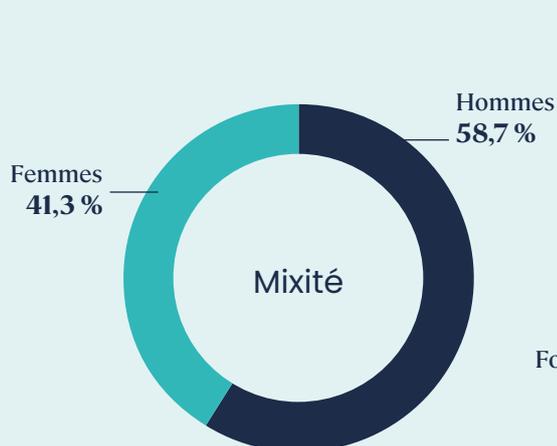
des encours embarqués dans l'engagement de Sienna IM auprès de SBTi

88,54%

des encours couverts par une analyse ESG

(+ 3,8% évolution par rapport à l'an dernier car 85,33%)

Nos collaborateurs



Chiffres-clés

100%

des collaborateurs ont un objectif annuel de performance lié à des critères ESG

+ de **15** nationalités

4. Pour les fonds soumis au règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) de la Commission européenne. Ce périmètre exclut notamment l'activité Immobilière et les fonds 2024 non éligibles du point de vue juridique.

Sienna IM, un acteur engagé de l'écosystème de la finance durable

Nos engagements pour l'année 2024

S ienna IM est un acteur résolument engagé auprès de son écosystème. Nous contribuons activement aux initiatives de place et participons aux démarches d'engagement collectif, dès lors qu'elles s'inscrivent dans notre stratégie de durabilité. Soucieux de faire progresser les pratiques du secteur et de soutenir les thématiques ESG émergentes, nous identifions chaque année de nouvelles actions d'engagement. En 2024, Sienna IM a concentré ses efforts sur trois sujets :

- Engagement collaboratif pour lutter contre la pollution plastique : Sienna IM fait partie des 160 entités à avoir signé en avril 2024 la déclaration financière sur la pollution plastique ([The Finance Statement on Plastic Pollution](#)). Cette déclaration appelle les gouvernements à établir un cadre ambitieux, permettant au secteur financier de prendre des mesures pour lutter contre la pollution générée par le plastique.

- Inscription dans une démarche SBTi⁵ : les équipes de Sienna IM ont conduit tout au long de 2024 un travail destiné à aligner les émissions de gaz à effet de serre de la société et d'une partie de ses portefeuilles sur une trajectoire permettant de limiter le réchauffement climatique à +1,5 °C maximum. Les cibles définies, en accord avec des données scientifiques, ont permis d'obtenir en mars 2025 le statut « validé » par SBTi.
- Adhésion à l'initiative [SPRING](#) : en 2024, Sienna IM a rejoint, via son expertise sur les actifs listés, l'initiative SPRING lancée par les PRI en faveur de la nature. Cette coalition vise à lutter contre le risque systémique que représente l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2030. Elle rassemble 225 investisseurs, représentant 16 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

L'ensemble des engagements de Sienna IM en faveur de la finance durable peut être consulté [sur notre site](#).





Faits marquants 2024 :

Consolidation de l'expertise Dette Privée :

- Entrée sur le marché italien avec l'acquisition de Ver Capital devenue Sienna IM Italia
- Renforcement de la gouvernance de l'expertise Dette Privée mi 2024 grâce à l'intégration de Ver Capital
- Élargissement des compétences transverses, de gestion et ESG grâce à l'intégration des équipes de Sienna IM Italia dans le groupe

Succès de nos fonds ESG et impact :

- Lancement de Sienna Impact Solidaire (Art. 9), un fonds de titres non cotés à impact social et environnemental, dont l'objectif principal est de soutenir l'économie sociale et solidaire
- Lancement du FCPR Sienna Private Assets Allocation (Art. 8), un fonds de fonds evergreen d'actifs réels, principalement investi dans des entreprises européennes
- Lancement de Sienna Biodiversity Private Credit Fund (Art. 9), un fonds de dette privée qui finance des entreprises qui contribuent à restaurer et à protéger la biodiversité en Europe
- Lancement de Ver Capital Credit Partners SMEs – Private Debt (Art. 8), un fonds qui investit dans des obligations et des prêts émis par des entreprises de taille intermédiaire, principalement en Italie
- Repositionnement d'un mandat de dette privée dédié au secteur public en fonds d'impact
- Finalisation de la première levée de SID3 (Art. 9), un fonds de dette d'infrastructure d'environ 150 M€, auprès de 7 investisseurs institutionnels

Soumission de notre dossier SBTi :

- Sienna IM s'est engagée auprès de l'initiative SBTi en janvier 2024, avec l'objectif d'aligner ses opérations et ses portefeuilles, lorsque cela est possible, avec un scénario Net Zero d'ici 2040
- Le dossier de validation des cibles, résultat de plus d'un an de travail, a été soumis à SBTi en septembre 2024. Il embarque deux expertises : les Actifs cotés et la Dette privée
- Les cibles ont été validées en mars 2025



Bilan 2024 :

Construire sur nos engagements, ancrer notre démarche d'impact

L'année 2024 a été marquée par un contexte économique incertain et des tensions géopolitiques persistantes. Dans le même temps, les attentes envers les acteurs financiers en matière de durabilité n'ont cessé de croître. Le cadre réglementaire, parfois critiqué, continue pourtant à évoluer vers toujours plus d'exigence sur la transparence et la fiabilité des données. Pour les investisseurs responsables, cet environnement a renforcé la pression sur la cohérence entre les engagements et les réalisations.

Ce contexte a conforté la stratégie de Sienna IM en matière d'ESG : une approche unifiée à l'échelle du groupe, construite par fertilisation croisée entre expertises et pilotée par une gouvernance dédiée. Cette stratégie vise à faire de l'ESG un levier de transformation, intégré aux décisions d'investissement et aux pratiques internes. Dès 2023, les fondations ont été posées avec la structuration d'un cadre commun, la définition de politiques transverses, le déploiement d'un comité ESG inter-expertises, et le renforcement de grilles d'analyse intégrées. Notre objectif était alors d'aligner les métiers sur une vision commune. En 2024, nous avons œuvré à mettre concrètement cette vision en œuvre.

Tout au long de l'année, nous nous sommes attelés à poursuivre le travail sur les sujets déjà actifs, tout en démarrant de nouveaux chantiers, en ligne avec nos engagements.

- Nous avons poursuivi nos efforts sur l'engagement des équipes, en fixant à l'ensemble des collaborateurs des objectifs annuels de performance liés à des critères ESG. En effet, nous sommes convaincus que chaque collaborateur doit être un acteur de notre stratégie de durabilité.
- Nous avons également identifié dès 2023 la gestion des données ESG comme un levier clé de transformation. En effet, nous considérons l'établissement d'indicateurs sur des enjeux E, S et G comme un point de départ pour mettre en place un plan de transformation, assurer son suivi et pour permettre de réaliser des reportings. Ce sujet a connu une avancée décisive en 2024 avec le déploiement opérationnel de notre plateforme SaaS ESG. Cet outil commun à toutes les lignes métiers permet d'agrèger, fiabiliser et exploiter les données extra-financières, notamment sur le climat et la diversité, mais aussi plus largement sur l'ensemble des sujets liés à la responsabilité sociétale des entreprises.
- Sienna IM s'était engagée en 2023 à faire valider ses cibles par SBTi d'ici fin 2025. Pour répondre au cahier des charges très exigeant de SBTi, les équipes sont restées mobilisées tout au long de l'année 2024. Cela leur a permis d'obtenir dès mars 2025 la validation de leurs cibles pour les opérations propres de Sienna IM (scope 1, 2) mais aussi pour les entreprises financées (scope 3, catégorie 15).
- Concernant les questions liées à la diversité, l'équité et l'inclusion, les ambitions posées en 2023 ont progressé plus lentement. Un état des lieux a été réalisé, les données internes consolidées, et les priorités d'action identifiées. Les travaux opérationnels de déploiement seront conduits en 2025, en lien avec les ressources humaines et les métiers. Ce décalage ne remet pas en cause l'ambition de Sienna IM sur ce sujet, mais illustre la nécessité de prioriser dans un cadre de transformation exigeant.

Au-delà de ces avancées, l'année 2024 a permis de poursuivre la structuration de la stratégie de durabilité de Sienna IM et de continuer à innover pour concilier impact positif et recherche de performance financière.

Nous avons ainsi réalisé des avancées majeures sur le sujet de la biodiversité. Notre ambition pour 2024 était d'intégrer cette question environnementale fondamentale à notre cadre ESG ainsi qu'à nos processus d'investissement. Un cap a été atteint avec le lancement, au quatrième trimestre 2024, d'un fonds de dette privée à impact dédié à la préservation de la biodiversité en Europe. Sur le climat, l'engagement formel auprès de la SBTi a constitué un point de départ qui a permis d'ancrer la stratégie climat dans un cadre clair, exigeant et compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Enfin, en avance de phase sur le calendrier réglementaire, nous avons mené en 2024 un premier exercice de reporting CSRD, en coordination avec notre actionnaire GBL.

Ces trois chantiers ont mobilisé nos équipes tout au long de l'année. Ils illustrent le tournant opéré en 2024 dans l'opérationnalisation de notre stratégie ESG. Chacun fait l'objet d'un focus dédié dans les pages qui suivent.



Avis :

Dans ce contexte chahuté sur les questions environnementales et sociales, qu'attendez-vous de la part d'un investisseur durable ?



« Dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques croissantes et une instabilité commerciale, un gérant durable doit rester cohérent avec la stratégie ESG définie. Il doit incarner les principes de durabilité comme un engagement structurel et à long terme. Il est essentiel qu'il continue à privilégier les investissements responsables, tout en renforçant l'attention portée à la gestion des risques exogènes liés aux guerres, aux droits de douane et à l'instabilité politique. Dans ce scénario, la durabilité exige encore plus de rigueur dans l'analyse de la conjoncture mondiale et dans la sélection d'actifs résilients. De même, la transition énergétique reste un moteur stratégique, incompatible avec un retour à des modèles à forte intensité carbone. »

Graziano Claudio Angelo,

Presidente Fondo Pensione e Fondo Sanitario di Intesa San Paolo



Focus Climat

En 2024, Sienna IM a poursuivi l'opérationnalisation de son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique. Nous avons déployé plusieurs initiatives stratégiques visant à mesurer et réduire nos émissions carbone, mais aussi la température de nos portefeuilles, afin de favoriser une économie plus respectueuse de l'environnement.

Notre ambition, qui se caractérise par des actions et objectifs concrets, a été formalisée dans la [feuille de route climat de Sienna IM](#). Elle englobe à la fois nos propres opérations et nos investissements, illustrant notre volonté de réduire notre empreinte carbone sur l'ensemble de nos activités.

Cette démarche s'est accompagnée d'un engagement formel auprès de la Science-Based Targets initiative (SBTi) dès janvier 2024. Après une année de travail soutenu, notre dossier de validation des cibles a pu être soumis en septembre et aboutir à une validation en mars 2025. En ligne

avec notre feuille de route, [nos cibles](#) couvrent nos émissions directes (scopes 1 et 2) et les émissions liées aux entreprises financées (scope 3, catégorie 15).

Pour assurer le pilotage et l'agilité de notre stratégie climatique, nous avons mis en place en début d'année une gouvernance dédiée : un comité climat réunit la direction générale, les fonctions ESG et les expertises d'investissement. Ce comité assure le suivi de la feuille de route et veille à évaluer les performances climatiques, propose des ajustements si nécessaire, et garantit le bon alignement entre les ambitions et les actions.

En parallèle, le déploiement de notre plateforme SaaS ESG nous permet de centraliser les données d'émissions, de calculer la température des portefeuilles et d'assurer un suivi régulier de l'évolution des indicateurs. La température est désormais suivie de manière systématique sur les stratégies cotées, et en cours de déploiement sur les autres classes d'actifs.



Paul de Leusse,
Président
Sienna IM

« Les sociétés de gestion de taille moyenne, comme Sienna IM, sont contraintes d'innover plus vite que les grands acteurs, qui privilégient une approche plus standardisée. Nous disposons d'une agilité là où ces derniers sont limités par leur taille et leurs procédures. Ainsi, cette agilité combinée à notre dimension humaine nous a permis de nous engager rapidement, concrètement et fortement sur le climat en 2024, avec SBTi par exemple. »

Date clé :

mars 2025, validation des cibles SBTi

Pour aller plus loin :

Dérouler la [feuille de route Climat](#), publiée en décembre 2024, qui embarque l'ensemble des actifs du groupe Sienna IM.







Focus Biodiversité



Claire Sanson,

Directrice du fonds Sienna Biodiversity Private Credit Fund

« Guidée par des convictions fortes sur notre responsabilité dans des bouleversements actuels, Sienna IM se félicite de cette initiative focalisée sur la biodiversité, de plus en plus soumise à de fortes pressions. L'approche à la fois multisectorielle, grâce à l'expertise diversifiée de Sienna IM, et bilatérale, propre à la dette privée, constitue un atout pour accompagner concrètement des entreprises et projets européens favorables à la biodiversité. Cet accompagnement est d'autant plus pertinent que nos analyses financières et extra-financières se nourrissent mutuellement, comme en témoigne la capacité de nos équipes de gestion et ESG à travailler ensemble. »

La publication de notre politique biodiversité fin 2023 a marqué une première étape structurante dans notre démarche d'intégration de cette thématique à notre cadre ESG. En 2024, nous avons posé un nouveau jalon avec le lancement d'un fonds de dette privée à impact entièrement dédié à la préservation et à la restauration de la biodiversité en Europe. Ce projet est le fruit d'un travail collaboratif mené avec deux investisseurs institutionnels de premier plan.

Classé article 9 au sens du règlement SFDR, et fonds d'impact, notre fonds biodiversité a pour objectif de déployer les 100 millions d'euros déjà levés dans des projets concrets, portés par des entreprises ou des acteurs de terrain. Il s'agit également d'un fonds de partage, dont une partie des frais de gestion est reversée à un programme de recherche académique.

Ce fonds est le premier véhicule de Sienna IM conçu pour mettre en œuvre une conviction forte : l'investissement peut œuvrer concrètement en faveur de la biodiversité. Il s'appuie pour cela sur des indicateurs biodiversité co-construits avec une expertise scientifique externe.

Il incarne notre volonté d'adosser l'innovation financière à des objectifs écologiques tangibles, dans un cadre rigoureux, traçable et exigeant. Nous avons ainsi noué un partenariat avec Habitat, cabinet de conseil québécois spécialisé dans les enjeux biodiversité, fondé par Jérôme Dupras. Habitat réalise des analyses écologiques spécifiques pour chaque projet financé. Ces évaluations permettent d'identifier les enjeux propres à chaque site et de définir des indicateurs de performance adaptés, tels que le pourcentage de couvert végétal ou le nombre d'espèces d'arbres recensées sur une parcelle.

Nous avons créé ce fonds avec l'ambition de produire un impact mesurable sur les écosystèmes, mais aussi celle de contribuer à l'évolution des pratiques de marché. Pour cela, nous avons mis en place un partenariat avec la chaire de comptabilité écologique de la Fondation AgroParisTech, à laquelle est reversée une partie des frais de gestion. Ce mécénat vise à renforcer les liens entre recherche académique et finance durable, en soutenant les travaux méthodologiques permettant de mieux comptabiliser la valeur du vivant.

Chiffre clé :

100 millions d'euros levés
(taille cible du fonds : 200 M€)

Pour aller plus loin :

Réviser notre politique biodiversité en 2025 pour la rendre encore plus concrète et efficace pour l'ensemble des fonds de Sienna IM.



L'intégration de la biodiversité dans les stratégies d'investissement chez Sienna IM



Astrid Liedes,
Analyste Finance
responsable – Actifs
cotés et hybrides



Ilaria Manzocchi,
Analyste ESG Groupe

L'impact et la dépendance à l'égard de la biodiversité ont des implications de plus en plus évidentes sur les performances financières. La dégradation des écosystèmes peut créer des ruptures opérationnelles, tandis que son impact élevé peut exposer les entreprises à des risques liés à des changements réglementaires, des dommages à leur réputation.

En intégrant les considérations liées à la biodiversité dans leurs stratégies d'investissement, les investisseurs peuvent identifier des risques et des opportunités qui ne sont pas apparents à travers des métriques financières traditionnelles.

Cadre général d'intégration de la biodiversité

En mettant en place des exclusions, les investisseurs peuvent réduire leur exposition aux risques liés à la biodiversité. Cependant, il est également important d'intégrer des enjeux bio-

diversité dans l'analyse ESG et d'engager un dialogue constructif avec les entreprises opérant dans des secteurs à fort impact sur la biodiversité. Sienna IM intègre la biodiversité dans

l'analyse des investissements en Dette privée et Actifs cotés pour garantir des décisions d'investissement responsables et durables.

Dette privée

L'approche de Sienna IM suit plusieurs étapes afin de s'assurer de prendre pleinement en compte les enjeux de biodiversité :

- Une analyse approfondie des controverses, permettant d'identifier celles qui sont liées aux enjeux de biodiversité.
- La prise en compte des impacts potentiels sur les zones sensibles en matière de biodiversité, à travers un questionnaire ESG, lors de la due diligence ou par d'autres méthodes d'évaluation.
- Une note ESG intégrant des critères liés à la biodiversité (proximité de zones sensibles, gestion des déchets et rejets dans l'eau etc.)

Enfin, pour les investissements ayant un impact positif sur la biodiversité, il est important de définir des indicateurs clés de performance (KPI) mesurables et spécifiques à surveiller.

Exemples de questions posées par Sienna IM dans le questionnaire ESG annuel :

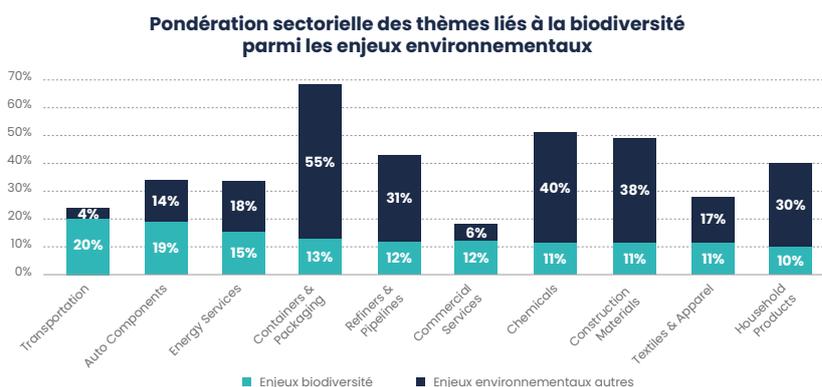
- Si la société est située dans ou à proximité d'une zone clé du point de vue de la biodiversité, des évaluations appropriées ont-elles été réalisées pour ces zones, et sur la base de leurs conclusions, les mesures de réduction nécessaires mises en œuvre ?
- L'entreprise a-t-elle réalisé une évaluation de son impact et de ses dépendances sur la biodiversité ?
- La société a-t-elle effectué des mesures de ses polluants aquatiques ?
- La quantité de déchets sur les chantiers est-elle contrôlée ?

Actifs cotés

Pour les actifs cotés, en complément à l'identification des controverses, les enjeux liés à la biodiversité sont intégrés dans l'analyse des risques ESG lors de la sélection des titres, en se concentrant sur ceux ayant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur.

Chaque enjeu ESG est évalué en fonction des politiques, pratiques et résultats des systèmes de gestion dédiés. Une mauvaise gestion des enjeux biodiversité se reflète ainsi dans la note de risques ESG qui est ensuite utilisée pour exclure les émetteurs les plus risqués.

Ci-dessous les 10 secteurs du MSCI Europe les plus exposés à des enjeux biodiversité mis en perspective avec les autres enjeux environnementaux auxquels les secteurs sont exposés.



Source : expertise Actifs cotés de Sienna IM, Sustainalytics, 2024



Focus CSR

En 2024, Sienna IM a mené son premier exercice de reporting au titre de la directive CSRD, en tant qu'entité consolidée de son actionnaire GBL. Ce travail, engagé dès le premier trimestre, a permis de structurer une démarche complète, conforme aux exigences européennes tout en étant adaptée à notre réalité d'investisseur. La conduite d'une analyse de double matérialité a constitué l'étape centrale du processus. Menée avec l'appui de plusieurs départements, cette analyse a consisté à identifier, d'un côté, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ayant un impact financier potentiel sur Sienna IM, et de l'autre, les impacts que nos activités peuvent avoir sur la société et l'environnement. Pour garantir la robustesse de l'exercice, les données internes ont été croisées avec les attentes des parties prenantes, les référentiels sectoriels et les réglementations en vigueur.

Quatre blocs de thématiques ont été identifiés comme matériels : le climat, les collaborateurs, les clients et la gouvernance. Ces thématiques sont venues structurer le plan de reporting et orienter la priorisation de nos efforts sur les enjeux ESG. Elles confirment les grandes lignes de notre stratégie, tout en apportant une lecture plus

fine des enjeux à traiter. Ce travail a aussi renforcé la cohérence entre nos engagements volontaires et les attentes réglementaires croissantes du marché.

L'exercice a permis de tester notre capacité opérationnelle à répondre à un cadre réglementaire dense et technique. Il a révélé certaines zones de fragilité, notamment en matière de disponibilité des données sociales et de standardisation des indicateurs non financiers. Il a également mis en lumière les synergies à renforcer entre les fonctions ESG, finance, juridique et communication. Au-delà de la production du rapport lui-même, le processus a constitué un levier de structuration interne.

En anticipant l'entrée en vigueur de la CSRD, Sienna IM a souhaité se positionner comme un acteur responsable, capable de produire une information ESG lisible, pertinente et alignée sur les meilleures pratiques européennes. Ce reporting vient renforcer la crédibilité de notre démarche et poser les bases d'un dialogue plus transparent avec nos parties prenantes.



François Perrin,
Head of ESG, GBL

« Sienna IM, en tant que participation de GBL, devait se conformer dès 2024 à la CSRD. Cet exercice a permis à Sienna IM de renforcer l'intégration de la durabilité au cœur de sa stratégie, en identifiant les enjeux majeurs et en y apportant des réponses. Ce faisant, Sienna IM a consolidé à la fois sa position sur le marché et sa durabilité à long terme. »

Chiffre clé :

Transparence sur plus de 700 points de données

Pour aller plus loin :

Mettre en œuvre les axes d'amélioration identifiés pour 2025 afin de renforcer l'ancrage de la durabilité dans la stratégie de Sienna IM.





La durabilité chez Sienna IM : 4 piliers d'actions pour structurer une démarche ambitieuse

Expertise Actifs cotés

Expertise Dette privée

Chiffres-clés :

92 %
des encours classifiés
Art. 8 ou Art. 9 SFDR

83 %
des encours sont couverts
par au moins un label
(label ISR gouvernemental,
Greenfin, Finansol, CIES)

Un taux de
74,13 %
d'exercice des droits de
vote sur les actifs pour
lesquels le vote était
possible

Focus Engagement Actifs cotés :
3 axes prioritaires pour Sienna IM

Exclusions

L'ensemble de nos expertises appliquent la politique d'exclusions de Sienna IM (exclusions normatives et sectorielles).

Sélection ESG

Nos expertises intègrent les critères ESG de manière différenciée dans le processus d'investissement.

- Analyse des risques ESG (exposition des émetteurs et dispositifs de gestion mis en place)
- Suivi des controverses
- Exclusion des émetteurs présentant les risques les plus élevés

- Analyse des controverses
- Analyse des risques ESG (fondée sur le cadre SASB et et les indicateurs PAI) et identification des opportunités (principalement via les ODD)
- Suivi annuel de l'analyse ESG pour chaque financement

Engagement

L'engagement est déployé selon des modalités propres à chaque expertise, avec pour objectif l'amélioration continue des pratiques ESG des émetteurs.

- Exercice des droits de vote attachés aux actions
- Engagement/dialogue collectif

- Dialogue bilatéral en amont du financement
- Questionnaire ESG annuel
- Mise à disposition de kits thématiques (climat ou biodiversité par ex.)

Plaidoyer

Au sein de l'industrie financière et auprès de ses parties prenantes, Sienna IM promeut une approche d'investissement responsable et de long terme. Elle répond à des consultations, participe activement à des groupes de place et entretient un dialogue régulier avec ses pairs et ses différentes contreparties.

Focus Engagement Dette privée :
des entreprises en portefeuille engagées

Climat

- Sienna IM participe à Climate Action 100+, qui incite les plus grands émetteurs de GES à agir contre le changement climatique.
- L'initiative vise à instaurer un dialogue avec ces entreprises pour les encourager à réduire leurs émissions, renforcer leur gouvernance climatique et améliorer la transparence de leurs données financières liées au climat.

Diversité

- Sienna IM a rejoint le groupe d'investisseurs du Club 30 France en mai 2023.
- Les membres engagent les entreprises du SBF 120 sur la façon dont ils promeuvent l'égalité des sexes dans leur organisation, en particulier au niveau de la direction générale.
- Leur objectif est d'atteindre au moins 30 % de femmes dans les conseils.

Biodiversité

- Sienna a rejoint en 2024 l'initiative des PRI dédiée à la nature : SPRING (Stewardship Project for Nature).
- L'initiative vise à traiter les risques systémiques liés à la perte de biodiversité afin de protéger les intérêts à long terme des investisseurs.
- Elle concentre l'engagement sur la déforestation et la dégradation des terres, identifiés comme les principaux moteurs de cette érosion.

Chiffres-clés :

2 fonds d'impact lancés
et **1** fonds repositionné en
impact en 2024

31 analyses ESG
réalisées pour
des financements
potentiels

100 %
des collaborateurs
formés sur les enjeux
biodiversité

Climat

- 30 % d'entreprises en portefeuille ayant mis en place des cibles de réduction des émissions de GES (hors granulaire et secteur public)

Achats responsables

- 29 % d'entreprises en portefeuille ayant une charte d'achat responsable (hors granulaire et secteur public)
- 24 % d'entreprises en portefeuille ayant un code de conduite dans la sélection des fournisseurs (hors granulaire et secteur public)

Gouvernance

- 39 % d'entreprises en portefeuille ayant une personne/ un département en charge des sujets de durabilité (hors granulaire et secteur public)

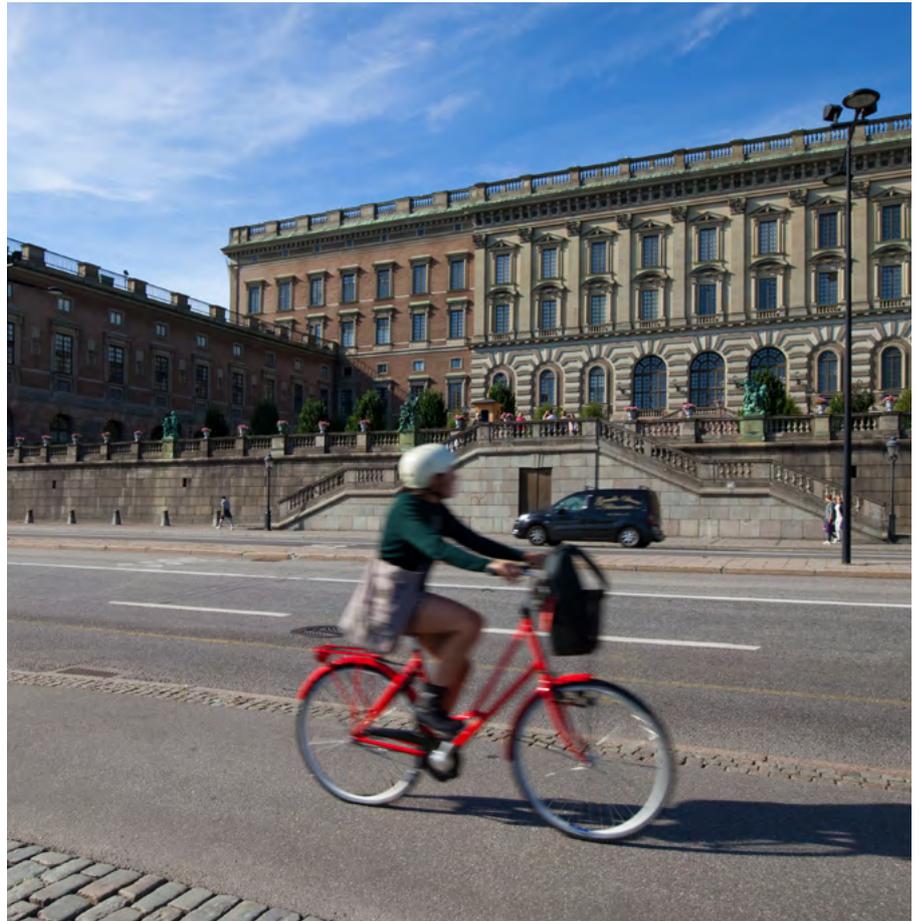


Priorités 2025

Notre stratégie de durabilité poursuit sa montée en puissance, à mesure que nos process évoluent, nos outils se renforcent et que les attentes sociétales se précisent. En 2024, nous avons franchi plusieurs jalons structurants.

En 2025, notre ambition est double : consolider les fondations posées ces deux dernières années et ouvrir de nouveaux chantiers là où notre responsabilité d'investisseur peut faire la différence. Cela implique d'assumer notre rôle d'acteur engagé, y compris sur des sujets émergents ou faisant l'objet de débats, comme la biodiversité et la souveraineté.

Nous continuerons aussi à intégrer plus finement les risques de transition dans notre stratégie d'entreprise et dans nos décisions d'investissement.





→ Diversité, Équité et Inclusion (DE&I) : une charte pour structurer notre engagement

Dans notre rapport 2024, nous avons annoncé l'intention de Sienna IM de renforcer notre engagement en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Nous avons assumé

d'accorder un temps plus long que prévu à la structuration de notre réflexion, afin de nous assurer de la qualité et la pertinence de notre démarche sur ces sujets complexes.

Nous publierons en 2025 une charte de diversité, qui s'appliquera à l'ensemble du groupe et constituera le socle de nos actions futures en la matière.

→ Innover pour une souveraineté durable

Le contexte géopolitique actuel oblige les investisseurs à repenser leur rôle et leur responsabilité. La question du financement de la souveraineté européenne se pose avec une acuité nouvelle, dans un moment où l'Union européenne affirme sa volonté de renforcer ses capacités de défense.

Dès l'été 2024, Sienna IM a choisi de s'engager pleinement sur ce terrain en lançant une réflexion sur un fonds

dédié aux PME et ETI de l'écosystème de la défense. Le secteur de la BITD, souvent perçu comme difficilement compatible avec les critères ESG, reste pourtant essentiel à la stabilité et à la résilience des démocraties. À nos yeux, il est nécessaire de sortir d'une approche d'exclusion systématique pour accompagner la transformation d'un secteur stratégique, comme nous le faisons déjà dans d'autres domaines complexes.

Notre objectif pour 2025 est clair : mobiliser des capitaux privés pour soutenir les entreprises clés de la base industrielle de défense européenne, tout en les incitant à progresser en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. C'est en assumant ce rôle que nous pourrions faire avancer, de manière concrète, une vision de la durabilité qui intègre aussi les enjeux de sécurité collective.

→ Plan de transition climatique : anticiper et s'adapter aux enjeux de demain

En 2025, nous initierons une analyse approfondie de la résilience climatique de Sienna IM. Cette démarche visera à évaluer les risques physiques et de transition liés au changement climatique, tant pour notre organisation que pour nos portefeuilles. En nous appuyant sur

des scénarios alignés avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique à +1,5 °C, conformément à l'Accord de Paris et aux cadres définis par la Science-Based Targets initiative (SBTi), nous identifierons les adaptations nécessaires pour réduire notre empreinte carbone

et nous conformer aux nouvelles réglementations. Les résultats de cette analyse renforceront la robustesse de notre stratégie face aux défis climatiques à venir.

Vos interlocuteurs chez Sienna IM



Alix Faure,
Directrice ESG Groupe



Astrid Liedes,
Analyste Finance responsable –
Actifs cotés et hybrides



Igor Ignatieff,
Analyste Climat –
Actifs cotés et hybrides



Ilaria Manzocchi,
Analyste ESG Groupe



Ouissal Jalal,
Analyste senior ESG –
Dettes privées



Jean-Marie Péan,
Directeur Finance responsable –
Actifs cotés et hybrides



Jean-Marc Leverage,
Directeur juridique & RCCI –
Immobilier



Hugo Thomas,
Directeur des risques –
Dettes privées

Ce document établi par Sienna Investment Managers n'a pas fait l'objet de vérification ou approbation d'une autorité de tutelle, ne constitue pas une offre de vente de titres ni des services de conseil en investissement. Ce document contient uniquement des informations générales et n'est pas destiné à représenter des conseils en investissement généraux ou spécifiques. La communication de tout document ou information concernant les fonds d'investissement gérés par les sociétés de gestion de portefeuille du groupe Sienna Investment Managers et mentionnés dans ce document est limitée ou restreinte dans certains États ou juridictions. Ces fonds d'investissement sont également susceptibles d'être réservés à une clientèle d'investisseurs professionnels et avertis. Il n'est pas envisagé que le présent document soit communiqué ou puisse être utilisé par toute personne ou entité, quelle que soit sa localisation, dans une juridiction ou un État où une telle communication ou un tel usage serait contraire à la réglementation locale applicable. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs et les objectifs ne sont pas garantis. Certaines déclarations et données prévisionnelles sont basées sur les prévisions actuelles, les conditions actuelles de marché et la situation économique actuelle, les estimations, projections et les opinions de Sienna Investment Managers et/ou de ses sociétés affiliées. En raison de divers risques et incertitudes, les résultats réels peuvent différer de ceux reflétés ou envisagés dans ces déclarations prospectives ou prévisions. Sauf mentions contraires, les données contenues dans ce document sont celles connues au 31 décembre 2024. Toute décision d'investissement dans un fonds doit se fonder exclusivement après une revue attentive et précise de sa documentation et les conseils d'un professionnel. La responsabilité de Sienna Investment Managers ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ce document. Juin 2025 – Sienna Investment Managers – Conception et rédaction : Alameda Sustainability Advisory – Création graphique : Comshui – Crédits photos : Unsplash, Freepik – Tous droits réservés

Sienna Investment Managers, société par actions simplifiées au capital de 10 000 EUR, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 983 606 211.
Siège social : 21 boulevard Hausmann, 75009 Paris, France.